

# Le Temps

I. Le Temps. 1909-07-06.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

mettra fin à l'instabilité de la situation actuelle et permettra d'assurer la défense des intérêts des postiers.

M. Athanase, délégué bulgare, constate que le mal dont souffre le prolétariat administratif est universel et il préconise la constitution d'une fédération internationale des postiers.

Le président rappelle que ce projet a été adopté par le congrès de Lyon et ajoute : « Nous persistons dans un souci d'unir tous les postiers et télégraphistes. » Suite à la proposition de MM. Chasenet et Bougeard les congressistes adoptent la motion suivante :

Les agents des P. T. T., réunis en congrès, envoient leur salut fraternel à tout le prolétariat organisé national et international.

Puis M. Perraud, secrétaire général de l'association, donne lecture de son rapport sur la situation morale. Après avoir constaté que « les difficultés de l'heure présente proviennent des rapports de l'A.G. avec les pouvoirs publics », rapport qui n'a pas précisément été élaboré par les interventions faites en faveur de Mines Sol et Peche, le secrétaire général rappelle les causes de la rupture des relations avec M. Chasenet, délégué du Bureau, et le manque d'efficacité de recours et de recouvrements, et raconte les incidents du Central télégraphique, qui ont provoqué la première grève. Sur la grève elle-même il dit seulement ceci :

Tous connaissent les périodes de la première grève, son issue heureuse qui fut immédiatement une répercussion sur le nombre de nos adhérents. Je dois insister particulièrement sur la constitution d'un comité fédéral qui non seulement avait pour mission de surveiller la réalisation des promesses, mais encore devait jeter les bases de la future postale.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous camarades, et notamment la plus grande partie des agents du Central télégraphique, ne répondront pas à l'appel du comité fédéral, et malgré l'appréhension de quelques organisations ouvrières, la grève échoua : 700 de nos frères sont revêtus. La solidarité ne doit pas être rompue, mais nous avons un vain mot : les revêtements qui sont venus nous dévouer pour qu'ils tombent pas dans la misère.

L'impression laissée par la première grève était toute de force et faisait espérer d'excellents résultats : la seconde grève, malgré son échec, ne la fit pas disparaître. Les mouvements de cette année laissent toujours des traces. Il n'a pas été impossible de montrer qu'il existe un fort moyen d'empêcher que s'intéressent aux questions d'ordre moral et qui ne veulent rien aliéner de leur liberté personnelle n'aient compris que les agents des postes n'avaient pas fait entendre une protestation indignée en ce qui concerne le défilé d'opinion.

Mais je crois devoir constater que si le personnel est toujours dans l'ordre, il n'a pas été possible de faire disparaître toutes les traces : la grève a été suivie d'autres divergences de vues entre autres terrains. On apprendra ainsi, dans notre milieu, que la grève est une arme à deux tranchants et qu'elle peut blesser ceux qui s'en servent. En tout cas ces événements seront d'un bon enseignement non seulement pour nous, mais également pour les pouvoirs publics. L'organisation, toutefois, restera, et recueillera les fruits.

En terminant M. Perraud rappelle que le congrès de Lyon a décidé de déposer au conseil syndical des salariés de l'Etat, à condition que la représentation proportionnelle y serait un fait et qu'aucun subside ne serait accepté des organisations ouvrières. Ces propositions n'ayant pas été acceptées, l'A.G. n'a pas participé aux travaux du comité central.

Et après avoir racomblé l'incident causé par la réaction d'un syndicat des agents dont le conseil syndical a voulu faire acte d'association malgré un engagement pris de rester soumis à l'A.G., il ajoute :

Vous aurez à vous prononcer sur l'admission de l'A.G. au comité central et sur sa transformation en syndicat. De votre décision dépendra l'adhésion de l'avenir du groupement. Quelle qu'il soit, nous espérons que l'organisation n'en souffrira pas et qu'elle continuera vers un idéal toujours plus haut de justice intégrale. L'œuvre de l'association n'est pas terminée.

A la demande de plusieurs délégués ce rapport est renvoyé à la 6<sup>e</sup> commission avant d'être soumis à l'approbation du congrès.

Le rapport financier est présenté par M. Clavier, en l'absence du trésorier. Dans ce rapport on constate que pour la première grève l'A.G. a avancé au total 250,000 francs.

La température est peu variable.

La pression barométrique, sensiblement stationnaire, accuse à midi 764 mm. 7.

Le coût des deux manutentions pour avoir le fret payé : transport ; à quel point de temps et le fret restant et ce qui est de 4 fr. 50 à 5 francs, c'est faire le même prix que celui taxé en 1891 à l'époque de la liberté du pavillon, malgré les nombreuses charges accumulées depuis cette époque sur l'armement.

Nous avions fait une confusion, en effet : c'est pour aller au Havre (distance, 1,500 milles), que les émissaires algériens soumis au monopole du pavillon ont à payer 14 et 15 francs de transport par tonne, tandis que de New-York au Havre (distance, 3,000 milles), les céramiques profitent de la liberté du pavillon, malgré la pose de 7 francs. Cette constatation a été faite à la tribune par M. Maurice Colin dans la séance du 22 juillet dernier.

M. Gravier ajoute :

Vous dites aussi que les primeurs payent 48 fr. 50 d'Ajaccio à Marseille, alors qu'ils ne payent que 25 francs de Carthagène.

Il ne vient pas de primeurs, il en vient de Valence où elles sont taxées suivant qu'elles ont plus ou moins de valeur et de volume, depuis 1891. Les émissaires français la tonne de 100 kilos, alors que d'aujourd'hui d'Algérie, pour le trajet à peu près double de celui de Valence, les primeurs payent de 15 à 20 francs la tonne, toujours en vente.

Nous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous connaissent les périodes de la première grève, son issue heureuse qui fut immédiatement une répercussion sur le nombre de nos adhérents. Je dois insister particulièrement sur la constitution d'un comité fédéral qui non seulement avait pour mission de surveiller la réalisation des promesses, mais encore devait jeter les bases de la future postale.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Sur plus de 150 milles, nous n'avions parlé que des transports d'Ajaccio et de Marseille, et nous tenons nos chiffres d'un honorable commerçant de la première de ces villes.

Il explique la seconde grève par le fait que « le travail n'a pas pu tenir face à l'opposition de l'ordre au lendemain de la première grève » et sur les suspensions qui frapperont les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Tous devons faire observer que la distance d'Algérie à Marseille n'est pas double de celle de Valence à Marseille ; à 20 milles près, elle est la même.

Les fêtes se sont terminées par un brillant concert et une retraite aux flambeaux.

**Sortie tragique d'une artiste lyrique.** — Un accident mortel s'est produit cette nuit en gare de Maisons-Alfort. Une artiste lyrique, Mlle Dubuy-Bonnefond, âgée de vingt-huit ans demeurant rue Aumaire, à Paris, a été allée passer la nuit chez des amis, qui habitaient Alfortville. Après le dîner, l'artiste quitta ses hôtes, dont deux cependant s'étaient promis de l'accompagner jusqu'à la gare où elle devait prendre le train de onze heures quarante à rentrer.

Sur le quai, la jeune femme prisa ses amis de l'aide à traverser la voie. Son retour, l'infortuné ne vit pas arriver un express venant de Paris. La locomotive la tampaonna et la malheureuse fut horriblement broyée par le train.